

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1968 B 00174

Numéro SIREN : 689 801 744

Nom ou dénomination : HENRY-STEYAERT

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2023 sous le numéro de dépôt 6345

certifié conforme
à l'original



HENRY-STEYAERT
Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 148 rue du Docteur Vaillant, 78210 ST CYR L ECOLE
689 801 744 RCS VERSAILLES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU JEUDI 07 JUILLET 2022**

L'an 2022,
Le jeudi 07 juillet,
A 12 heures,

Les associés de la société HENRY-STEYAERT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par adressée le à chaque associé.

Sont présents :

- Monsieur Pascoal Augusto AFONSO PIRES, titulaire de 5 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Teofilo AFONSO PIRES, titulaire de 5 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Francisco Antonio PIRES, titulaire de 490 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 500 actions sur les 500 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Francisco Antonio PIRES, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Teofilo AFONSO PIRES est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus du cinquième des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du Président,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 113.152,19 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	113.152,19 euros
------------------------	------------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 1.092.551,09 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2018 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2020 : Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au Président, qui s'est élevée à un montant de 203.680,92 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'à compter du 1er janvier 2022, la rémunération du Président est portée à une somme fixe de 203.680,92 euros, indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Francisco Antonio PIRES



Le secrétaire
Teofilo AFONSO PIRES



SAS HENRY ET STEYAERT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	2 471	2 183	288	0,01	479	0,02
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	927 624	679 297	248 328	8,28	321 545	12,09
Autres immobilisations corporelles	504 401	222 271	282 129	9,41	270 701	10,18
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	704		704	0,02	704	0,03
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	6 503		6 503	0,22	6 503	0,24
TOTAL (I)	1 441 703	903 751	537 952	17,94	599 932	22,55
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	10 596		10 596	0,35	48 218	1,81
Clients et comptes rattachés	1 827 603	155 762	1 671 841	55,75	1 363 521	51,25
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	910		910	0,03		
. Etat, impôts sur les bénéfices					62 836	2,36
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	93 575		93 575	3,12	88 444	3,32
. Autres	273 649		273 649	9,13	297 497	11,18
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	4 400		4 400	0,15	4 400	0,17
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	316 303		316 303	10,55	125 088	4,70
Charges constatées d'avance	89 477		89 477	2,98	70 339	2,64
TOTAL (II)	2 616 513	155 762	2 460 751	82,06	2 060 343	77,45
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	4 058 216	1 059 513	2 998 703	100,00	2 660 275	100,00

SAS HENRY ET STEYAERT

BILAN PASSIF

page 2

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 7 622)	7 622	7 622
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	0,25	0,29
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	762	762
Réserves statutaires ou contractuelles	0,03	0,03
Réserves réglementées		
Autres réserves	333 088	299 230
Report à nouveau	979 399	979 399
	32,66	36,82
Résultat de l'exercice	113 152	33 857
	3,77	1,27
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	1 434 024	1 320 872
	47,82	49,65
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires	2 233	1 087
	0,07	0,04
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	1 048	2 965
. Associés	0,03	0,11
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	2 497	1 944
	0,08	0,07
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	733 256	538 144
	24,45	20,23
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	264 804	223 879
	8,83	8,42
. Organismes sociaux	189 348	205 983
	6,31	7,74
. Etat, impôts sur les bénéfices	8 860	4 797
	0,30	0,18
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	320 910	322 610
	10,70	12,13
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	16 295	9 783
	0,54	0,37
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	25 427	28 212
	0,85	1,06
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	1 564 679	1 339 403
	52,18	50,35
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	2 998 703	2 660 275
	100,00	100,00

SAS HENRY ET STEYAERT

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 998 702,78 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 113 152,19 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/04/2022 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet évènement.

2.1.1 - Sans impact sur l'activité de l'entreprise

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis le 1er janvier 2020.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 1 441 703 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 471			2 471
Immobilisations corporelles	1 312 553	151 472	32 000	1 432 025
Immobilisations financières	7 207			7 207
TOTAL	1 322 231	151 472	32 000	1 441 703

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 903 751 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 992	191		2 183
Immobilisations corporelles	720 307	184 100	2 839	901 568
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	722 299	184 291	2 839	903 751

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	2 471	2 183	288	de 1 à 3 ans
Materiel et outillage	597 025	449 943	147 081	de 1 à 5 ans
Materiel industriel	330 600	229 353	101 246	de 2 à 10 ans
Instal./agenc.divers	123 129	46 778	76 352	de 5 à 10 ans
Materiel de transport	352 708	154 041	198 667	de 1 à 5 ans
Mat.bureau &informatique	21 651	14 932	6 719	3 ans
Mobilier	6 913	6 522	391	5 ans
TOTAL	1 434 496	903 751	530 745	

3.2 - Etat des créances = 2 291 718 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	6 503		6 503
Actif circulant & charges d'avance	2 285 214	2 285 214	
TOTAL	2 291 718	2 285 214	6 503

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Provisions pour dépréciation = 155 762 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	375 591	14 428	234 257		155 762
Comptes financiers					
Total	375 591	14 428	234 257		155 762

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 78 011 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	58 740
Autres créances	19 271
Disponibilités	
TOTAL	78 011

3.5 - Charges constatées d'avance = 89 477 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 7 622 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	15,24	7 622
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	15,24	7 622

4.2 - Etat des dettes = 1 562 182 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 233	2 233		
Dettes financières diverses	1 048	1 048		
Fournisseurs	733 256	733 256		
Dettes fiscales & sociales	800 218	800 218		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	25 427	25 427		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 562 182	1 562 182		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 485 180 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	2 233
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	79 835
Dettes fiscales & sociales	402 884
Autres dettes	229
TOTAL	485 180

HENRY-STEYAERT
Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 148 rue du Docteur Baillant, 78210 ST CYR L ECOLE
689 801 744 RCS VERSAILLES

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU JEUDI 07 JUILLET 2022**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 113.152,19 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	113.152,19 euros
------------------------	------------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 1.092.551,09 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2018 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2020 : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du JEUDI 07 JUILLET 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Francisco Antonio PIRES



certifié conforme
à l'original.



HENRY-STEYAERT
Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 148 rue du Docteur Vaillant, 78210 ST CYR L ECOLE
689 801 744 RCS VERSAILLES

**RAPPORT DU PRESIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU JEUDI 07 JUILLET 2022**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2021, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 8.096.028 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 3.700 euros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 202.178 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 5.431.364 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 62.911 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1.524.739 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 626.726 euros.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 198.719 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 241.297 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 8.287.936 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 131.506 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de - 10 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 131.496 euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de - 1.670 euros,
- d'un impôt sur les sociétés de 16.674 euros,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 113.152,19 euros.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 2.998.702,78 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître bénéfice de 113.152,19 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	113.152,19 euros
------------------------	------------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 1.092.551,09 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1.434.023,69 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2018 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2020 : Néant

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération du Président.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Francisco Antonio PIRES
Président



*certifié conforme à
l'original*



HENRY-STEYAERT
Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 148 rue du Docteur Vaillant, 78210 ST CYR L'ECOLE
689 801 744 RCS VERSAILLES

RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT
SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE
COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Au titre de l'exercice écoulé aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Nous vous rappelons que les conventions décrites ci-après et conclues antérieurement, ont fait l'objet d'un renouvellement tacite au cours de l'exercice écoulé et seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle :

Au cours de l'exercice, notre Société a versé, au titre de prestations de services, les sommes suivantes :

- 640 euros à la société THS

Enfin, notre Société a versé un loyer de 252.000 euros à la société 3P au cours de l'exercice écoulé.

Le Président
Francisco Antonio PIRES

